

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 19 avril 2022 à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-04-21

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-22-04-22

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-04-23

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 14 mars 2022.

ADOPTÉE.

A-22-04-24

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION QUI AURA LIEU LE 9 MAI 2022

CONSIDÉRANT l'article 1 du règlement numéro A-7 intitulé Règlement concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de modifier l'heure de la séance ordinaire du conseil d'agglomération prévue le 9 mai 2022 pour 18 heures.

ADOPTÉE.

A-22-04-25

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi qui a pris fin le 26 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, la tenue d'entrevues et de tests de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, de procéder à l'embauche de Monsieur Vincent Forget, en date du 16 mai 2022, à titre de directeur du Service de la sécurité incendie, suivant les conditions établies dans l'entente de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Son supérieur immédiat est monsieur François Leduc, directeur général.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de travail.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-04-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire